

Tsav

23 Mars 2019
16 Adar II 5779

1077



All. Fin R. Tam

Paris 18h47 19h55 20h43

Lyon 18h37 19h41 20h27

Marseille 18h34 19h37 20h20

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 16 Adar II, Rabbi Pin'has Ména'hem
Altar de Gour

Le 17 Adar II, Rabbi Ezra Adas, Rav de
Hertslya

Le 18 Adar II, Rabbi Avraham Di Boton,
auteur du Lekhem Michné

Le 19 Adar II, Rabbi Yossef 'Haïm
Zonenfeld

Le 20 Adar II, Rabbi Chlomo Zalman
Auerbach

Le 21 Adar II, Rabbi Elimelekh de Lizensk

Le 22 Adar II, Rabbi Yé'hie'l Mikhel Halévi
Epstein

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Un emploi avisé de l'humilité, signe de la grandeur

« **Le feu de l'autel doit brûler de même en lui.** » (Vayikra 6, 2)

Si l'on observe de près les mots de ce verset, il n'est pas dit « y brûler », mais « brûler en lui », ce qui peut être compris comme se rapportant au Cohen apportant le sacrifice. Nous en déduisons que, lorsque l'homme accomplit la volonté de l'Eternel et observe Ses mitsvot, il doit le faire avec entrain et vénération, comme si un feu brûlait en lui, dans l'esprit du verset « Tous mes membres diront : "Seigneur, qui est comme Toi ?" » Plutôt que d'exécuter les ordres divins avec nonchalance, il les fera avec amour, volonté, zèle et joie afin de procurer de la satisfaction à son Créateur.

Dans cette section, nous apprenons combien la fierté est un mauvais vice. Nos Maîtres affirment (Vayikra Rabba 7, 6) : « Le Saint béni soit-Il dit : qui-conque cherche à s'élever (maalé èt atsmo) finira par descendre dans le feu, comme il est dit : "C'est le sacrifice (ola) qui se consume sur le brasier de l'autel". Malheur à la grandeur qui n'apporte jamais de bien ! Rabbi Yéhochoua ben Lévi dit : "Vois donc combien les personnes humbles sont grandes aux yeux du Saint béni soit-Il. A l'époque du Temple, celui qui apportait un holocauste était récompensé pour son holocauste, celui qui apportait une oblation était récompensé pour celle-ci. Or, celui qui garde le profil bas, le texte considère comme s'il avait apporté tous les sacrifices, comme il est dit : 'Les sacrifices [agréables] à D.ieu, c'est un esprit contrit' (Téhilim 51, 19) ; les sacrifices qui Lui sont le plus chers ne sont pas les animaux qu'on Lui sacrifie, mais le cœur brisé et l'humilité de l'homme." »

C'est justement pourquoi la Torah nous a été donnée au mont Sinaï, la plus basse de toutes les montagnes, et par l'intermédiaire de Moché, le plus humble de tous les hommes (cf. Bamidbar 12, 3), afin de nous enseigner que celui qui désire recevoir la Torah doit, au préalable, se parer de la vertu de la modestie, mère de toutes les autres.

Toutefois, je me suis toujours posé la question suivante : si l'intention de l'Eternel était de nous transmettre l'importance de l'humilité, pourquoi n'a-t-Il pas donné la Torah sur une plaine ? Pourquoi a-t-Il choisi comme théâtre de son don une montagne, certes de basse altitude, mais représentant néanmoins une certaine hauteur ?

Les commentateurs expliquent que D.ieu désirait ainsi nous enseigner la manière correcte d'utiliser la modestie. S'il est certes souhaitable de se

conduire avec humilité, cependant, l'homme doit être conscient de sa valeur. Loin de se vanter devant son prochain, il s'agit de se dire qu'on a été choisi parmi toutes les créatures pour être le serviteur du Saint béni soit-Il. En réalisant son statut d'élite de la Création, on sera bien moins tenté de pécher face à l'épreuve. On pensera, en effet, qu'il ne convient pas à l'honorable fils d'un Roi d'irriter son Père et de violer Sa parole.

Par conséquent, il nous incombe d'être modeste à l'égard des autres et de veiller à ne pas s'enorgueillir devant eux. Mais, vis-à-vis de soi-même, il convient de réaliser sa valeur aux yeux de D.ieu. C'est pourquoi la Torah a été donnée sur une montagne et non sur une plaine, car l'homme doit avoir une certaine fierté intérieure, dans l'esprit du verset « Son cœur grandit dans les voies du Seigneur ».

J'ai pensé à une autre raison expliquant le choix divin d'une montagne comme théâtre du don de la Torah. Le ciel symbolise la spiritualité et le service divin, tandis que la terre est le symbole de la matérialité. La Torah fut donnée sur un mont, s'élevant en direction du ciel, et non sur une plaine, plus liée à la terre, afin d'enseigner aux enfants d'Israël leur devoir permanent d'élever leur regard vers le ciel, c'est-à-dire d'aspirer à se lier à la spiritualité, au service de l'Eternel et à l'accomplissement des mitsvot, et de s'éloigner de la matérialité de ce monde. Ils doivent s'efforcer de ne cultiver que des ambitions spirituelles et de se lier au monde de la vérité, tout en se détachant du mensonge que représente la matière.

C'est pourquoi, lorsque Moché, redescendu du ciel vers le mont Sinaï, vit le veau d'or construit par le peuple, il s'empressa de briser les tables de la Loi. Car, comme nous l'avons dit, le mont Sinaï symbolise le monde de la vérité, le monde spirituel sur lequel la Torah de vérité nous a été donnée. Quant au veau d'or, il représente ce monde, celui du mensonge où les hommes se trompent et poursuivent les vains plaisirs vers lesquels sont dirigées leurs aspirations. Il va sans dire que ces deux mondes antithétiques ne peuvent coexister dans le cœur de l'homme qui n'est pas en mesure de suivre la voie de la Torah tout en courant derrière les jouissances matérielles interdites, irritant son Créateur. Aussi, lorsque Moché constata que les enfants d'Israël clochaient entre ces deux parties, il comprit que les Tables de la Loi ne pourraient se maintenir, car le peuple détenait par ailleurs des « tables de mensonge ». C'est pourquoi il les brisa devant les membres de celui-ci.



Ajoute, il t'ajoutera

J'eus le mérite de participer à un gala destiné à récolter des fonds pour les nécessiteux de Paris et Lyon, entre autres, à l'occasion des fêtes de Pessa'h, et également en faveur du Collel du Gaon Rav Binyamin Zeev Kaufmann en Angleterre – jeune homme, j'ai étudié à Sunderland, dans la Yéchiva Netsa'h Israël de ce Tsadik doublé d'un érudit hors pair d'une remarquable assiduité.

Je remarquai, au cours de la soirée, que le Rav regardait à plusieurs reprises sa montre, comme s'il devait se hâter pour se rendre quelque part. Je lui posai donc la question qu'il esquiva poliment.

À vrai dire, ma question était superflue et je compris vite par moi-même que cela ennuyait le Rav de « perdre » ainsi son précieux temps. Il n'aspirait qu'à une chose, retourner le plus vite possible à son occupation principale et constante : l'étude de la Torah.

Ne pouvant supporter de voir mon Maître souffrir de la sorte, d'être détourné de l'étude malgré lui, je lui promis de consacrer au Collel de Manchester l'ensemble des bénéfices de la soirée – alors qu'au départ, ils devaient être partagés entre son Collel et la distribution de denrées alimentaires pour Pessa'h. J'allai jusqu'à préciser le montant de cette aide : celui qu'il s'était fixé pour objectif de réunir pendant son séjour à Paris.

Lorsque le Tsadik entendit cela, ses yeux rayonnèrent de joie. « Je vais enfin pouvoir reprendre mon emploi du temps normal dans le service divin et n'aurai plus besoin de taper aux portes des Juifs parisiens pour les solliciter ! » s'écria-t-il. Cependant, après quelques instants de réflexion, il ajouta : « Mais que vont devenir les Juifs nécessiteux de France ? »

– Ne vous inquiétez pas pour cela, je m'en occuperai », le rassurai-je, bien conscient qu'il me faudrait trouver une solution à ce problème.

À ce moment – Providence divine ô combien merveilleuse –, un homme m'aborda, me glissant à l'oreille qu'il voulait faire don d'une importante somme à nos institutions. Quelle ne fut pas ma surprise lorsqu'il précisa le montant de cette aide : le même exactement que je m'étais engagé à donner pour le Collel de mon Maître, à Manchester. « Dommage que je n'ai pas promis le double ! » ne pus-je m'empêcher de me dire.

De retour à la maison, je racontai à ma femme ce qui venait de se passer. Dans sa générosité, elle me suggéra de donner une somme supplémentaire au Collel de Rav Kaufmann. Je téléphonai aussitôt à mon Maître pour l'informer de cette décision qui ne manqua pas de le réjouir.

Je venais à peine de raccrocher quand – incroyable mais vrai – le téléphone sonna de nouveau, pour m'annoncer qu'un nanti faisait don à nos institutions de la somme exacte que je venais de m'engager à faire parvenir au Rav !

Existe-t-il plus belle preuve au fait que celui qui s'empresse d'accomplir les mitsvot et, en particulier, celle de la tsédaka, a la garantie de ne jamais souffrir d'un déficit ? Car, le Saint béni soit-Il aime ceux qui donnent la tsédaka et se soucie de leur sort, leur rendant ce qu'ils donnent... et bien plus. Mais le mauvais penchant tente de nous aveugler et de nous prouver que nous perdrons en accomplissant une mitsva, nous dissuadant ainsi à la réaliser. Il nous incombe donc de nous renforcer pour lutter contre cet adversaire et exécuter les mitsvot avec zèle et joie.



Paroles de Tsaddikim

Les fleurs et le chocolat ne sont pas l'essentiel

Dans notre haftara, le prophète réprimande le peuple en rapportant les paroles de l'Eternel : « Joignez vos holocaustes à vos autres sacrifices et mangez-en la chair. Car Je n'ai rien dit, rien ordonné à vos ancêtres le jour où Je les ai fait sortir du pays d'Egypte, en fait d'holocauste ni de sacrifice. »

A première lecture, ceci ne manque de nous surprendre : pourquoi D.ieu dit-Il ne pas avoir ordonné aux enfants d'Israël de Lui apporter des sacrifices, alors que, dans le 'houmach de Vayikra, l'un des cinq livres de la Torah, se trouvent détaillés tous les types de sacrifices qu'ils eurent l'ordre d'apporter ?

Une merveilleuse parabole, apportée par le Rav Pinkous zatsal dans son ouvrage Tiférèt Chimchon, va nous éclaircir.

Un jeudi soir, un homme se rend au supermarché pour faire les courses de la semaine, d'après la liste que lui a préparée son épouse, comprenant des produits alimentaires et les autres effets nécessaires à leur foyer. Une fois qu'il les a tous rassemblés, il se dirige vers la caisse.

Avant que la caissière ait terminé de faire le compte, il s'empresse d'ajouter quelques tablettes de chocolat pour faire plaisir à ses enfants. De même, à sa sortie du magasin, il voit un vendeur de fleurs et achète un bouquet pour réjouir sa femme.

Arrivé chez lui, il range chaque chose à sa place. Puis il présente le bouquet de fleurs à son épouse. « Qu'il est beau ! », dit-elle avec émotion. A présent, il sort de son sac les tablettes de chocolat et les offre à ses enfants. « Quel gentil Papa ! » pensent-ils, comblés de bonheur.

Pour l'instant, personne n'est intéressé par le pain ni par les tomates. Chacun est si heureux du cadeau personnel reçu qu'il ne pense à rien d'autre.

Ces marques d'attention les touchèrent tant que, durant une semaine entière, on ne parla que des jolies fleurs et des bons chocolats.

Face à cet enthousiasme, le chef de famille se dit : « Très bien ! Dorénavant, je sais ce qui fait vraiment plaisir à ma femme et à mes enfants. » La semaine suivante, lorsqu'il va faire les achats quotidiens, au lieu de se peiner à acheter toutes les denrées de base, il se contente d'acheter un grand bouquet de fleurs, deux fois plus grand que le premier, et une quantité double de tablettes de chocolat.

A son retour, il s'écrie : « Regardez ce que je vous ai rapporté ! », convaincu que la joie atteindrait son paroxysme.

Mais, contrairement à toute attente, son épouse, regardant le bouquet de fleurs, demande : « Et où sont le pain, les légumes et les autres choses que j'avais écrites sur la liste ? » Lorsqu'elle comprend qu'il n'a rien acheté d'autre que les fleurs, elle s'empile de colère et lui reproche : « T'avais-je demandé de m'acheter des roses ? ! »

« Mais la semaine dernière, on n'a fait que parler des fleurs », rétorque-t-il, étonné.

Evidemment, la différence est claire : lorsqu'il s'était soucié d'acheter à sa famille toutes les denrées nécessaires et avait, en plus, emballé le tout d'un joli ruban de fleurs et de chocolats à leur intention, pourquoi pas ? Mais maintenant qu'il avait négligé tous les besoins élémentaires, ces agréables suppléments perdaient tout leur sens. En effet, ils ne correspondent pas à un réel besoin, mais ne font qu'exprimer un lien affectif ; aussi, en l'absence de celui-ci, les fleurs ou les chocolats n'ont plus aucun sens.

Tel est, en substance, le reproche divin adressé au peuple juif : « Je n'ai rien dit, rien ordonné à vos ancêtres (...) en fait d'holocauste ni de sacrifice. » Autrement dit, les autres mitsvot sont des devoirs à remplir par le biais d'un acte et dont l'observance ne dépend pas de la ferveur ressentie par l'homme. Même celui qui n'est pas à un très haut niveau a la possibilité de les accomplir. Par contre, les sacrifices apportés au Temple avaient la dimension d'un don, d'un cadeau exprimant l'amour de l'homme pour l'Eternel. Aussi, s'il respectait la Torah et observait convenablement les mitsvot, son sacrifice procurait de la satisfaction à l'Eternel. Mais, dans le cas contraire, son sacrifice perdait tout son sens.

DE LA HAFTARA

« Ainsi parle (...) » (Yirmiya chap. 7)

Lien avec la paracha : la haftara évoque le sujet des sacrifices et leur but, en l'occurrence, écouter la voix de l'Eternel et se plier à Sa volonté. Le cas échéant, les sacrifices sont agréés par le Créateur. C'est également le sujet de notre paracha qui mentionne les différents sacrifices dont l'apport procure une odeur agréable à l'Eternel.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Quand il vaut mieux se taire

Si quelqu'un a trébuché en écoutant des propos médisants, il devra immédiatement s'efforcer de défendre la personne sur laquelle ils ont été prononcés, devant celui qui les a émis, et d'effacer de son cœur toute impression négative sur celle-ci. De cette manière, il réparera a posteriori l'interdit transgressé.

Mais si, connaissant la nature du médisant, il sait qu'en entendant des jugements positifs sur cette personne il ne fera que la dénigrer davantage, il sera évidemment préférable de se taire. Néanmoins, par la suite, lorsque ce calomniateur aura pris congé de ses auditeurs, ce sera une mitsva d'expliquer à ces derniers l'autre côté de la pièce afin de tenter d'effacer également de leur cœur toute impression négative sur la personne concernée.





PERLES SUR LA PARACHA

La flamme de feu intérieure à l'homme

« Un feu continu sera entretenu sur l'autel, il ne devra point s'éteindre. » (Vayikra 6, 6)

Le Chla rapporte la ségoula, au nom de Rabbi Moché Cordovéro – que son mérite nous protège – de réciter le verset précité pour être épargné des pensées impures.

Le Ktav Sofer trouve dans le sens de ce verset une formidable allusion à cette ségoula : celui en qui brûle continuellement un feu pour l'Eternel, une volonté d'accomplir Ses mitsvot, jouira de Son assistance pour être épargné des pensées impures et, a fortiori, pour échapper au péché lui-même puisque, comme le disent nos Sages, les mitsvot protègent et sauvent l'homme de la faute.

C'est ce que nous pouvons lire dans notre verset : « Un feu continu sera entretenu sur l'autel. » L'autel fait référence à l'homme, appelé « autel de terre », car, comme l'explique Rachi en marge du verset de Béréchit évoquant la création d'Adam, ce premier homme fut créé à partir de la terre prise de l'endroit dont il est dit : « Tu Me feras un autel de terre. »

Or, comme le souligne notre verset, le feu ne s'y éteindra point. Car, celui qui vient se purifier, D.ieu l'y aide et celui qui se sanctifie en bas, l'Eternel le sanctifie avec le feu de l'autel d'en-haut.

Les sacrifices annulent les forces malfaisantes

« Tel est le rite relatif à l'holocauste, à l'oblation, à l'expiatoire et au délictif. » (Vayikra 7, 37)

Dans son ouvrage 'Homat Anakh, le 'Hida souligne que les initiales en hébreu des noms de ces sacrifices sont les mêmes que celles des mots avone (faute), mach'hit (ruine), 'héma (courroux) et af (colère), allusion au fait que les sacrifices annulent ces forces malfaisantes (Erets Ha'haïm).

Ceci explique également ce qu'écrivit le Tour (Ora'h 'Haïm, 237) : la raison pour laquelle nous disons « Véhou ra'houm » dans la prière d'Arvit et non dans celles de Cha'harit et de Min'ha est que, pour ces dernières, on apportait un sacrifice perpétuel pour l'expiation des fautes du peuple juif, si bien que, comme le soulignent nos Sages, il n'arrivait pas qu'un homme dorme à Jérusalem avec un péché en main. Concernant la prière d'Arvit, elle

n'était pas accompagnée par l'apport d'un sacrifice, aussi nos Maîtres ont-ils institué qu'on y récite « Véhou ra'houm ».

D'ailleurs, le verset commençant par « Véhou ra'houm » énumère ensuite toutes les forces malfaisantes précitées : « Mais Lui, plein de miséricorde, pardonne les fautes (avone), pour ne pas consommer des ruines (yachrit) ; bien souvent, Il laisse Sa colère (apo) s'apaiser et n'a garde de déchaîner tout Son courroux ('hamato). » Du fait qu'à Arvit on n'apportait pas de sacrifice, on prie l'Eternel d'annuler ces forces malfaisantes.

L'ouvrage Ets Ha'haïm poursuit en notant que le premier verset du Chéma commence par un Chin et se termine par un Daleth, ce qui forme le mot chéd (démon), allusion au pouvoir de la récitation du Chéma de détruire les démons. En ôtant ces deux lettres des premier et dernier mots du verset, il leur reste les lettres Mèm, Ayin, Aleph et 'Hèt, initiales de mach'hit, avone, af et 'héma, allusion supplémentaire au fait que la récitation du Chéma nous permet, tout comme les sacrifices, d'annuler les forces malfaisantes.

Il n'y a rien de honteux à faire une mitsva

« Celui qui fait hommage de son sacrifice rémunérateur au Seigneur doit Lui présenter son offrande, prélevée sur la victime rémunératoire. » (Vayikra 7, 29)

Notre verset semble redondant. Le Emek Davar explique qu'a priori, on aurait pensé qu'il n'est pas de l'honneur d'un homme important de marcher dans la rue avec le taureau qu'il a l'intention d'offrir en sacrifice. C'est pourquoi, afin de nous détromper, la Torah se veut insistante dans notre verset pour signifier qu'il doit l'apporter en personne.

Dans la même veine, on raconte qu'on vit une fois un Tsadik en train de transporter des bois dans la rue. On lui demanda des explications et il répondit : « Une accouchée habite non loin de là. La pauvre, il fait très froid dans sa maison. C'est pourquoi je lui apporte des bois pour qu'elle puisse la chauffer. »

Non contents de cette réponse, les autres objectèrent : « Mais ce n'est pas de votre honneur, Rav. Donnez donc quelques chékalim à un non-juif et il traînera ces bois à votre place. » Le Tsadik répondit : « Pensez-vous que je vais renoncer à une mitsva si précieuse et, en plus, payer pour cela ? »

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Le zèle dans les mitsvot pour accomplir la volonté divine

« Ordonne à Aharon et à ses fils ce qui suit : ceci est la règle de l'holocauste (...) » (Vayikra 6, 2)

Rachi explique : « Le verbe tsav (ordonner) exprime toujours une injonction pour l'immédiat et pour les autres générations. Rabbi Chimon dit : l'écriture doit enjoindre particulièrement là où il est question d'une perte d'argent. »

Les Cohanim recevaient une part de chaque sacrifice, certains morceaux de viande leur étant réservés. Néanmoins, l'holocauste étant entièrement brûlé sur l'autel, seule la peau de ce sacrifice leur revenait. L'Eternel craignait alors que, ce sacrifice représentant pour eux une perte financière, ils se montrent nonchalants dans son apport. C'est pourquoi la Torah les a particulièrement pressés à l'apporter.

Aujourd'hui où le Temple n'existe plus, nous pouvons néanmoins retirer une leçon de cette insistance de la Torah : il nous incombe de faire montre de zèle dans notre service divin en nous empressant de nous plier à la volonté divine.

Même lorsqu'il est question d'une mitsva dont on ne retire aucun intérêt ou pour laquelle nous devons déboursier une certaine somme d'argent, comme l'achat d'une paire de téfilin ou d'un étrog, ou encore la charité, nous devons veiller à ne pas nous laisser entraîner par notre mauvais penchant qui nous pousse à économiser et à minimiser ce genre de dépenses et nous souffle qu'il suffit de nous rendre quittes de la mitsva. Au contraire, on le repoussera fermement et on s'empressera d'investir l'argent nécessaire avec joie et volonté d'accomplir la mitsva prescrite par l'Eternel.

L'holocauste, entièrement brûlé pour D.ieu, nous enseigne également notre devoir de Lui vouer tous nos actes. Même lorsque nous mangeons, buvons, dormons ou satisfaisons un autre besoin corporel, nous devons avoir l'intention de le faire, non pas afin d'en tirer une jouissance personnelle, mais pour avoir les forces et la santé nécessaires à un service optimal du Créateur. Dès lors, nos gestes physiques se trouvent sanctifiés.



EN PERSPECTIVE

Qu'apprend-on de la pluie ?

« Un feu continuuel sera entretenu sur l'autel, il ne devra point s'éteindre. » (Vayikra 6, 6)

Parmi les dix miracles propres à l'époque du Temple que cite le traité Avot (5, 5), figure celui-ci : les pluies n'éteignaient pas le feu de l'autel.

La question suivante se pose : au lieu d'accomplir un si grand miracle, l'Eternel aurait tout aussi bien pu faire en sorte que la pluie ne tombe pas sur l'autel. Pourquoi ce choix ?

Rabbi 'Haïm de Volozhin explique que ceci nous enseigne la manière dont nous devons nous comporter : ne pas abandonner son poste, persister dans son travail en toute circonstance.

De même que le feu brûlait continuellement sur l'autel, en dépit des pluies qui y tombaient de temps à autre, nous avons le devoir de poursuivre quotidiennement notre tâche, notre service divin, sans jamais nous relâcher.

La plupart des gens qui n'étudient pas la Torah se justifient en disant qu'ils n'y parviennent pas parce qu'ils sont préoccupés par la recherche d'un gagne-pain. Mais, en réalité, l'homme doit avoir confiance dans le fait que D.ieu lui procurera tout ce dont il a besoin et que la pluie (guéchem) n'éteindra pas le feu, c'est-à-dire que tout ce qui a trait à la matérialité (gachmiyout) ne l'empêchera pas d'étudier la Torah représentée par le feu, comme il est dit : « Est-ce que Ma parole ne ressemble pas au feu ? »



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie ~ extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

L'évènement suivant nous enseigne à quel point les actes du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto étaient désirés et agréés par le Ciel.

On raconte qu'une fois, Rabbi 'Haïm fut atteint du typhus, maladie redoutable, et qu'il était sur le point de mourir. Les membres de la 'hébra kadicha se rendirent à son chevet et commencèrent, comme c'est l'usage près du lit d'un mourant, à lire des chapitres des Téhillim.

Soudain, le Tsadik ouvrit les yeux et se leva de son lit. Il dit aux employés des pompes funèbres :

« Vous pouvez partir, je suis guéri. J'ai reçu du Ciel un sursis de vingt-six années. »

Quand les personnes qui entouraient son lit se remirent de leur surprise, le Tsadik se mit à leur raconter qu'au moment où il agonisait et où ils avaient commencé à réciter les Téhillim, son grand-père, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol, avait bondi de sa place au Gan Eden et s'était présenté devant le Tribunal céleste en s'écriant :

« Vous devez lui ajouter des années de vie car il n'a pas encore terminé son travail sur terre. Il doit vivre afin de pouvoir convaincre d'autres Juifs de croire en notre Créateur. »

Rabbi 'Haïm Hagadol défendit ainsi la cause de son petit-fils pendant un long moment. Finalement, le Tribunal céleste accéda à sa demande et prolongea la vie de Rabbi 'Haïm Hakatan de vingt-six années, durant lesquelles il s'efforça d'enseigner à de nombreux Juifs la foi en D.ieu.

Le Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto Hakatan quitta ce monde environ deux ans avant que n'éclate la Deuxième Guerre mondiale qui fit, parmi notre peuple, six millions de victimes innocentes. Déjà avant sa disparition, Rabbi 'Haïm avait vu, par inspiration divine, la menace de la Shoah se rapprocher. Il en avait parlé à son fils, le Tsadik Rabbi Moché Aharon Pinto.

L'oncle de notre maître, le Tsadik Rabbi Méir Pinto, rapporta à ce sujet un évènement édifiant :

Quelques jours avant son décès, Rabbi 'Haïm réunit tous ses enfants, dont Rabbi Moché Aharon, et les bénit. Il fit à chacun une bénédiction spécifique et, quand vint le tour de Rabbi Moché Aharon, il lui tint le discours suivant :

« Le moment approche où un non-juif cruel va se lever et détruire la moitié du vignoble de D.ieu. Si mon mérite n'est d'aucun recours pour annuler ce décret, il vaut mieux que je meure et que je ne voie pas le malheur de mon peuple. En outre, si je me trouve dans les mondes supérieurs, de là-bas, j'agirai pour annuler cette sentence. »

Effectivement, le 17 Elloul 1939 (5699), ce terrible conflit, qui coûta la vie à six millions de Juifs en Pologne et dans le reste de l'Europe, éclata. Pendant les cinq années que dura la guerre, Rabbi Moché Aharon se couvrit de cendres en signe de deuil.

A diverses occasions, Rabbi Moché Aharon parla des évènements tragiques de cette sombre période de notre Histoire et de la venue du Machia'h. Il essaya d'œuvrer beaucoup à ce sujet.